

**Jean-François MANCEL**

*Oise (2<sup>ème</sup> circonscription)  
Union pour un Mouvement Populaire*

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 26 septembre 2008]

### NOMINATIONS

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan [J.O. du 1<sup>er</sup> octobre 2008]

Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi organique relatif à la nomination des présidents des sociétés de France Télévisions, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France et le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision [J.O. du 29 octobre 2008]

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire [J.O. du 1<sup>er</sup> juillet 2009]

### INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

#### DÉBATS

#### **Projet de loi de finances n° 1127 pour 2009**

##### PREMIÈRE LECTURE

**Avant la discussion des articles [20 octobre 2008] (6065, 6099) ; [21 octobre 2008] (p. 6137, 6167) ; [22 octobre 2008] (p. 6203)**

Discussion générale commune du projet de programmation des finances publiques n° 1128 pour les années 2009 à 2012 et du projet de loi de finances n° 1127 pour 2009

Son intervention (p. 6173)

#### **Projet de loi de finances rectificative n° 1266 pour 2008**

##### PREMIÈRE LECTURE

**Avant la discussion des articles [9 décembre 2008] (p. 8318, 8349)**

Son intervention (p. 8352)

**Discussion des articles [9 décembre 2008] (p. 8362) ; [10 décembre 2008] (p. 8392, 8419) ; [11 décembre 2008] (p. 8445, 8476)**

*Après l'article 43*

Ses amendements n<sup>os</sup> 316 à 318 et 315 précédemment réservés (p. 8489) : retirés

*Article 44 précédemment réservé*

Intervient sur l'ad<sup>t</sup> n° 50 de la commission (p. 8491)

#### **Projet de loi de finances rectificative n° 1359 pour 2009**

##### EXAMEN DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**Avant la mise aux voix du texte de la commission mixte paritaire [29 janvier 2009] (p. 962)**

Discussion générale commune du projet de loi de finances rectificative n° 1405 pour 2009 (Lois de finances rectificatives 1359), du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012 n° 1406 (Finances publiques 1128) et du projet de loi n° 1416 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés (Politique économique 1360)

Son intervention (p. 981)